

Christophe Guyot-Sionnest  
56 rue d'Erevan D112 92130 Issy les Moulineaux  
Commissaire aux comptes de la CRCC de Versailles  
0667399676 [cgs.conseil@gmail.com](mailto:cgs.conseil@gmail.com)  
[www.conseil-cac.com](http://www.conseil-cac.com)

Société cliente  
Adresse  
Ville

Issy les Moulineaux, le 16 Septembre 2021

Monsieur (ou Madame) le Président,

*(Le cas échéant)* Conformément aux dispositions de l'article L.820-3 du code de commerce, nous vous confirmons notre affiliation au réseau<sup>1</sup> ..... (à compléter).

Nous vous informons [également] que :

- Le montant de nos honoraires au titre de notre mission de certification des comptes de votre entité et des services autres que la certification des comptes que nous avons fournis à votre entité<sup>2</sup> pour l'exercice clos le ..... s'élève à ..... euros hors taxes.

***[Si des services autres que la certification des comptes ont été fournis par le réseau<sup>3</sup> à l'entité audité ou aux entités qui la contrôlent (ses « mères ») ou aux entités qu'elle contrôle (par exemple : ses « filiales ») au sens des I et II de l'article L. 233-3 du code de commerce, on ajoutera l'un des paragraphes suivants en fonction de l'information disponible]***

***Soit (a)***

- Au mieux de notre connaissance, le montant global des honoraires de notre réseau<sup>4</sup> pour l'exercice clos le....., au titre des services autres que la certification des comptes fournis à votre entité ainsi qu'aux personnes ou entités qui la contrôlent ou qui sont contrôlées par elle, au sens des I et II de l'article L. 233-3 du code de commerce, s'élève à .... euros hors taxes au titre de [décrire la nature des services]. [ou]La nature de ces services autres que la certification des comptes fournis par notre réseau est annexée au présent courrier<sup>5</sup>.

***Par exception (b)***

- Au mieux de notre connaissance, le montant global des honoraires de notre réseau pour l'exercice clos le ..., publié [par nature] [dans ses comptes consolidés]<sup>6</sup> par [Nom du groupe], qui contrôle votre entité, s'élève à .... euros hors taxes.

<sup>1</sup>A remplacer, le cas échéant, par « notre appartenance au réseau ... »

<sup>2</sup>Ce montant ne comprend pas les services autres que la certification des comptes (« SACC ») fournis par le CAC de l'entité aux entités contrôlantes et contrôlées, ni les SACC fournis par le réseau.

<sup>3</sup>Dans ce courrier, le réseau s'entend comme les membres du réseau hors le CAC lui-même

<sup>4</sup>Dans ce courrier, le réseau s'entend comme les membres du réseau hors le CAC lui-même

<sup>5</sup>Le montant des honoraires par nature de SACC n'est pas requis. Il conviendra de regrouper les services fournis par grande catégorie / nature.

<sup>6</sup> A adapter en fonction du contexte

***Si le commissaire aux comptes souhaite le préciser (c)***

***[Dans le cas où aucun honoraire au titre de services autres que la certification des comptes fournis à l'entité auditée, aux entités contrôlantes ou contrôlées n'a été perçu par le réseau au cours de l'exercice considéré]***

Au mieux de notre connaissance, notre réseau n'a pas perçu d'honoraires, pour l'exercice clos le ..., au titre de services autres que la certification des comptes, fournis à votre entité ou aux personnes ou entités contrôlées par votre entité ou qui contrôlent votre entité au sens des I et II de l'article L. 233-3 du code de commerce.

Nous vous rappelons que ces informations sont à mettre à la disposition des actionnaires (*terminologie à adapter*) à votre siège social.

Nous vous prions d'agréer, **Monsieur (Madame) le Président**, l'expression de nos sentiments distingués.

Christophe Guyot-Sionnest  
0667399676 [cgs.conseil@gmail.com](mailto:cgs.conseil@gmail.com)  
[www.conseil-cac.com](http://www.conseil-cac.com)  
Commissaire aux Comptes

**(a)** Le commissaire aux comptes a pu obtenir l'information relative aux honoraires perçus par son réseau au titre des services autres que la certification des comptes, en particulier s'agissant des entités contrôlantes ou contrôlées.

**(b)** Quand l'information nécessaire pour le (a) n'est pas disponible (par exemple, l'entité est elle-même filiale d'une société mère française ou étrangère – cotée aux US notamment - auditée par le réseau du commissaire aux comptes), que la société mère publie les honoraires du réseau au niveau du groupe et que cette information est disponible dans les délais requis, on pourra utiliser cette information publiée en l'état.

**(c)** Le I de l'article L.820-3 utilisant la forme adverbiale « le cas échéant », une déclaration explicite d'absence d'honoraires perçus du réseau n'est pas obligatoire.

**Annexe : Nature des services autres que la certification des comptes fournis par notre réseau**